



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 52448

### Texte de la question

Le ministre de la culture et de la communication a annoncé que le Gouvernement a choisi comme priorité pour l'année 2005 en matière de langue française le renforcement de l'usage du français dans les institutions de l'Union européenne. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles sont les actions spécifiques qui vont être entreprises en ce qui concerne l'état-major militaire de l'Union européenne.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de la culture et de la communication sur l'action conduite par le Gouvernement pour renforcer l'usage du français dans les institutions de l'Union européenne, et plus précisément sur les actions spécifiques concernant l'état-major militaire de l'Union. La réaffirmation de la place du français sur la scène internationale est une des priorités de l'action gouvernementale et la promotion de notre langue au sein de l'Union européenne est un axe essentiel de cette action. Celle-ci s'inscrit dans un cadre francophone : le plan d'action pluriannuel pour le français, qui associe la France, la communauté française de Wallonie-Bruxelles et le Grand-Duché du Luxembourg, est mis en oeuvre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Ce plan est axé sur des formations au français et en français offertes à des catégories professionnelles ciblées : diplomates et agents des missions et représentations permanentes auprès de l'Union issues notamment des nouveaux États membres de l'Union européenne, fonctionnaires des administrations centrales des États membres, experts, interprètes et traducteurs des institutions, candidats aux concours d'entrée dans les institutions, journalistes accrédités auprès de l'Union. Le succès de ces formations a conduit les partenaires du plan à inscrire leur action dans le long terme, notamment en valorisant l'environnement francophone des villes sièges des institutions européennes, en sensibilisant les fonctionnaires communautaires et des États membres à l'enjeu politique du plurilinguisme européen et en développant une réflexion avec les autres espaces linguistiques, particulièrement l'espace germanophone. En ce qui concerne l'état-major militaire de l'Union européenne, qui fait partie du secrétariat du Conseil, il est vrai que son personnel n'a pas encore été défini comme faisant partie des cibles du plan d'action. Ce point mérite cependant qu'on y porte une attention particulière et ce, d'autant qu'au sein de l'Eurocorps, l'anglais s'est imposé peu à peu comme langue opérationnelle lors des opérations et des exercices multinationaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52448

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 novembre 2004, page 9334

**Réponse publiée le** : 1er mars 2005, page 2178